

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/ 289.../F/2017 POUR :

Lot 1 : LA FOURNITURE DU MOBILIER SCOLAIRE (BANCS PUPITRES)

Lot 2 : L'EQUIPEMENT EN MOBILIER D'UNE SALLE DE REUNION.

Date de publication : 07 / 07 / 2017

Date d'ouverture / 07 / 08 / 2017

Objet :

1. La Commune de **MUSIGATI**. invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture de :
 - mobilier scolaire (bancs pupitres) lot 1
 - l'équipement en mobilier d'une salle de réunions lot 2en Commune Musigati, Province Bubanza.

Financement du marché

2. La Commune a obtenu un financement de la part du Gouvernement du Burundi appuyant le programme de la maîtrise d'ouvrage communal à travers le Fonds National d'Investissement Communal. Une partie de ces sommes accordées au titre de ce projet sera utilisée pour effectuer les paiements prévus dans le cadre de l'exécution de ce marché de fourniture pour lequel cet avis d'appel d'offres est lancé.

Spécification du marché

3. La passation du Marché est conduite par Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi et ses textes d'application.
4. Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont **en deux lots** : Il s'agit de :
 - Lot 1 : mobilier scolaire (bancs pupitres)
 - Lot 2 : équipement en mobilier d'une salle de réunions
5. Le délai de livraison de toutes les fournitures est de **Nonante (90) jours calendaires** pour le lot 1 et **soixante (60) jours calendaires** pour le lot 2 à partir de la notification définitive du marché.

Condition de participation

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.
7. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles

d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés publics.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

Au Bureau de la Commune Musigati, en Province Bubanza moyennant la présentation d'un bordereau de versement d'un montant non remboursable de cent mille frs Bu (100 000fbu) francs burundais dont cinquante mille frs bu (50 000) sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et cinquante mille autre (50 000) francs Bu au compte N° PJ 11 ouvert à la Poste de Musigati au nom de la Commune de Musigati.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à /Monsieur NDUWIMANA Jean Bosco, l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

Présentation de l'offre

10. Aucun soumissionnaire n'est autorisé à soumettre plusieurs offres à la fois.

11. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de :

- Six cent milles (600 000 FBU) francs burundais par lot.

Les chèques certifiés ne sont pas acceptables.

12. Les offres devront être soumises à l'adresse indiquée au point 8 ci-dessus au plus tard le ~~7~~ ⁷ / ~~8~~ ⁸ / 2017 à 10 heures. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table de matière.

Validité des offres

13. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

14. Toutes les offres devront être déposées au secrétariat de la Commune Musigati, le ~~7~~ ⁷ / ~~8~~ ⁸ / 2017 au plus tard à 10 heures locales.

15. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

16. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants et d'un représentant de la DNCMP, le ~~7~~ ⁷ / ~~8~~ ⁸ / 2017 à 10 heures 30 minutes à l'adresse mentionnée ci-dessus. Le procès verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Critères de qualification des soumissionnaires

17. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit obligatoirement fournir les informations exigées dans les documents suivants :

1.7.1. Au niveau administratif :

1. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché ;
2. la caution de soumission sous forme de garantie bancaire suivant le modèle du DAO ;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financière du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché;
4. Les statuts du soumissionnaire (copie) ;
5. L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en original délivrée par les services de l'OBR et en cours de validité ;
6. Le Certificat d'Immatriculation Fiscale (NIF) ;
7. Le registre de commerce (copie) ;
8. Une adresse fixe et connue du soumissionnaire ;
9. L'attestation de non redevabilité de l'INSS en original, valide et en cours de validité ;
10. L'attestation de non faillite au tribunal de commerce.

1.7.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter le marché.

17.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à mesure d'exécuter le marché avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage du montant. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité.

Fait à Musigati, le 5 / 7 / 2017

**Administrateur Communal et Personne Responsable des
Marchés Publics de la commune MUSIGATI**

NDUWIMANA Jean Bosco.

